

# ATTESTATION DE GARDE À TITRE ONÉREUX

- ▶ Attestation à compléter à l'encre noire
- ▶ A joindre obligatoirement à toute demande de CESU - Garde d'enfant
- ▶ Les signatures du bénéficiaire et du prestataire de garde sont obligatoires

Ce document peut être complété dès le 1<sup>er</sup> jour de garde de l'enfant (sans attendre la 1<sup>re</sup> facture)

## LE PARENT BÉNÉFICIAIRE DE LA PRESTATION CESU - GARDE D'ENFANT :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

J'atteste sur l'honneur que je demande à bénéficier de CESU - Garde d'enfant pour régler une partie des frais de la garde de mon enfant (nommé ci-dessous) effectuée durant mes heures de travail (ou de trajet direct domicile-travail) ou à l'occasion du congé de maternité ou d'adoption d'un autre enfant.

Date : ..... / ..... / .....

Signature de l'agent :

## L'ENFANT AU TITRE DUQUEL LA PRESTATION EST DEMANDÉE :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

## TYPE DE GARDE PAYANTE :

- Assistante maternelle       Crèche       Jardin d'enfants       Structure mandataire  
 Autre salarié en emploi direct       Halte-garderie       Garderie périscolaire

Rappel : le centre de loisirs n'ouvre droit au CESU - Garde d'enfant que pour le temps périscolaire (avant et après la classe\*)

## IDENTIFICATION ET VISA DU PRESTATAIRE ASSURANT LA GARDE À TITRE ONÉREUX DE L'ENFANT NOMMÉ CI-DESSUS :

Nom et prénom de l'employé (assistante maternelle ou autre salarié en emploi direct) ou Dénomination de la structure d'accueil (crèche, halte-garderie, jardin d'enfants, garderie péri-scolaire) ou de la structure mandataire :

.....  
.....  
.....

Date : ..... / ..... / .....

Signature de l'employé  
ou signature du représentant de la structure et cachet :

## AUTRES RENSEIGNEMENTS :

- S'agit-il du principal mode de garde de votre enfant ?       Oui       Non
- Si non, la garde principale est-elle gratuite (parents, famille, voisins, amis) ?       Oui       Non

\* Une autre prestation est destinée à la prise en charge d'une partie des frais liés à l'accueil collectif à caractère éducatif hors du domicile familial (adressez-vous au service d'action sociale de votre direction ou rectorat).